

Compte rendu validé par les
membres du bureau en
séance plénière
de la CLE
le 15 décembre 2014

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

bureau de la
Commission Locale de l'Eau

5 novembre 2014 à 9h30
à Saint Michel le Cloucq (85),
Mairie

Sommaire

Rapport n°I Règles de fonctionnement.....	6
Rapport n°II Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.....	8
Rapport n°III Information sur les phytosanitaires.....	9
Plans de désherbage.....	9
Etude « Analyse de la contamination des eaux par les pesticides » - année 2015.....	10
Rapport n°IV Inventaire des zones humides.....	10
Note de conjoncture.....	11
Proposition de désignation du président du comité technique et autres membres.....	12
Activités 2015.....	13
Inventaires communaux.....	13
Comité technique « zones humides ».....	13
Rapport n°V Etude plan d'eau.....	15
Etude de bathymétrie par commande publique.....	15
Travail par cellule animation du SAGE.....	15
Comité de suivi « plan d'eau ».....	16
Rapport n°VI Tableau de bord des SAGE.....	16
Etat d'avancement.....	16
Rôle de la commission TDB et désignation des membres.....	16
Rapport n°VII SDAGE et Volet quantitatif.....	17
Prélèvements hivernaux en ZRE.....	17
Consultation de Vendée Eau sur la rédaction du futur SDAGE.....	17
Rapport n°VIII Ordre du jour de la prochaine CLE.....	18
Rapport n°IX Questions diverses.....	18
Annexes	19

Etaient présents :

Par ordre alphabétique (cf. ANNEXE 1)

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- Christian GUENION Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie, Maire de Saint Maurice des Noues
- Yves BILLAUD Association des Maires de Vendée Maire de Saint Michel le Cloucq
- Michel BOSSARD Vendée EAU Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Nieul/l'Autise,
- Patrick GRAYON Association des Maires de Vendée Maire de Longèves
- Joseph MARTINEAU Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée
- Jean-Claude MARQUOIS Association des Maires des Deux-Sèvres Adjoint au Maire de Scillé
- Jean-Claude RICHARD Maire de Damvix, Président du Syndicat mixte du Marais poitevin, Vendée, Sèvre, Autize, Président de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autize, Président

Soit 7 membres présents

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- Yves LE QUELLEC Vendée Nature Environnement Président
- René GRELIER Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vendée Vice Président de la Fédération
- Philippe DUCEPT Chambre d'Agriculture de la Vendée Vice Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée

Soit 3 membres présents

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- le Directeur Départemental des Territoire et de la Mer de la Vendée ou son représentant : M. HAESSIG
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant : M. MAILFERT
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant : M PONTHEUX

Soit 3 membres présents

Etaient excusés ou non et donnant pouvoir le cas échéant :

Soit 0 membres représentés

Au total = 13 membres présents ou représentés

Autres membres

- Madame Florence GABORIAU, Directrice, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN)
- Madame Laure THEUNISSEN, animatrice, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)
- Direction Départementale des Territoire et de la Mer de la Vendée ou son représentant : M. COURBATIEU, Mme Nadia COTILLON
- Etablissement Public du Marais poitevin : M. Jean Eudes du PEUTY
- Monsieur Jérôme FAUCHER, SMVSA

Sigles :

SMVSA : Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes

IIBSN : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

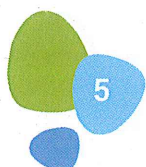
CTMA : contrat territorial Milieux Aquatiques

NB :

Liste des documents expédiés avec la convocation (*Dossier de séance*)

Dossier de séance de 25 pages

Convocation envoyée le 31/10/ 2014 par mail



NB :

Le présent compte rendu reprend grandement le dossier de séance qui a été envoyé aux membres de CLE avant séance. Y sont ajoutés les décisions et les échanges qui ont pu avoir lieu.

De plus, il est mis en évidence la programmation de l'activité pour l'année 2015.

Introduction

Monsieur le président explique que le but de la réunion de bureau est de faire le point sur les dossiers reçus au secrétariat de la CLE et de prévoir l'activité **2015** conformément aux règles de fonctionnement de la CLE.

Rapport n°1 Règles de fonctionnement

Lors de la séance de CLE du 6 octobre, les règles de fonctionnement ont été présentées aux membres. Il leur a été proposé d'en prendre connaissance et de formuler au besoin des ajustements et / précisions.

A ce jour, le secrétariat n'a réceptionné qu'une demande de modification (DDTM 85, Nadia Cotillon, envoi par mail).

Des ajustements sont cependant portés à l'examen des membres du bureau au vu du retour d'expérience.

les membres du bureau ont validé les propositions de modification sur les articles suivants :

ARTICLE 6 – BUREAU

Il est créé un bureau, chargé de préparer les dossiers et les séances de la Commission Locale de l'Eau. Il est assisté dans ses tâches d'une cellule d'animation administrative et technique.

Le Président décide de réunir le bureau à toutes fins utiles.

Le bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE. Toutefois, le bureau peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis que doit émettre la CLE. Les règles de fonctionnement sont alors modifiées pour identifier ces délégations.

Le bureau peut entendre et se faire assister dans ses travaux par toute personne qualifiée.

Il est composé de 13 membres :

- ◆ 7 membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux élus au sein du collège.
- ◆ 3 membres du collège des représentants des usagers élus au sein du collège.
- ◆ 3 membres du collège des représentants de l'Etat désignés par le Préfet coordonnateur du SAGE.

Le Président du bureau est le Président de la CLE. Le Vice-Président du bureau est le premier Vice-Président de la CLE. Le Président fixe les dates et les ordres du jour des séances du bureau qui sont envoyés au moins 15 jours avant la réunion.

Le Président peut inviter en tant que de besoin une ou plusieurs personnes qualifiées (experts).

Tous les membres titulaires de la Commission Locale de l'Eau sont destinataires des comptes rendus des réunions du bureau. Ceux-ci seront mis en téléchargement sur un site spécifique ou envoyés par courrier aux membres qui en formulent la demande.

Ajout ; le président peut donner délégation au bureau pour donner avis sur les dossiers d'autorisations

Par délibération du XX / XX / 2014, le CLE donne délégation au bureau pour donner un avis simple sur les dossiers de déclaration et d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et cela uniquement si le délai de convocation de la CLE excède le délai des 45 jours.

ARTICLE 8 - COMMISSION DE COORDINATION DES SAGE MARAIS POITEVIN ET ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT « MARAIS POITEVIN »

Après échanges, M. du Peuty explique que cette commission n'a plus lieu de se réunir. M. le Président propose d'annuler cet article. En revanche, pour la conférence des CLE organisée dans le cadre de l'EPMP, il est proposé de nommer le Président et les deux Vices-présidents comme représentant de la CLE.



ARTICLE 3 – SIEGE

Le siège de la Commission Locale de l'Eau est fixé à :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Maison du Département,
BP 531, 79021 NIORT Cedex.

Modification de forme

ARTICLE 13 – MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

En dehors des modifications rendues nécessaires pour se mettre en conformité avec les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, les règles de fonctionnement peuvent être modifiées si au moins la moitié des membres de la Commission le demande.

La note de cadrage lien l'IIBSN et la CLE reste inchangée.

Rapport n°II Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Pour information, la CLE a reçu le 26 août 2014 par recommandé avec accusé de réception le dossier de demande d'autorisation du réaménagement de l'évacuateur de crue du barrage de Mervent. Le service instructeur sollicite l'avis de la CLE dans le délai des 45 jours (cf. ANNEXE 1ANNEXE 2).

A cette période, la CLE était dans l'impossibilité de se réunir (arrêté préfectoral modificatif de la composition de la CLE en cours d'élaboration par le même service).

Les membres de Bureau prennent connaissance de cette information.

M. HAESSIG de la DDTM 85 considère en effet que le délai ne pouvait être respecté. Au vu du dossier, il suggère de donner un délai supplémentaire à la CLE ainsi qu'au bureau pour étudier le dossier concernant l'évacuateur du barrage malgré le fait qu'une procédure administrative est en cours.

Les membres du bureau acceptent cette proposition venant du service instructeur. Toutefois, au vu des délais, il ne sera peut être pas possible de faire délibérer la CLE au mois de décembre.

Rapport n°III Information sur les phytosanitaires

Plans de désherbage

L'animatrice en séance rappelle les éléments suivants qui figuraient au dossier de séance :
Comme convenu lors du précédent bureau de CLE du 3 mars 2014¹, il était convenu de procéder à une information auprès des communes du bassin versant pour la mise en place de plan de désherbage et le recueil d'autres informations. Ceci se fait en partenariat avec le SIAEP des eaux de Mervent et Vendée Eau.

A cet effet, l'animatrice a rencontré le 15 septembre deux techniciens de Vendée Eau pour faire le point sur cette affaire. Il est convenu techniquement d'un courrier mais aussi d'un questionnaire pour mieux connaître les pratiques et les besoins des communes sur ce sujet.

Il est proposé le courrier ci-dessous à destination des 40 mairies et le questionnaire :

Monsieur le Maire,

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la rivière Vendée considère la qualité de l'eau comme un enjeu prioritaire à considérer. Autour du complexe hydraulique de Mervent, cet enjeu est d'autant plus important du fait de la production d'eau potable à destination de nos concitoyens.

Depuis ces dernières années, la dégradation de la ressource est perceptible et notamment du fait de la présence de résidus et produits phytosanitaires dans nos eaux.

Nous devons rester vigilants afin de conserver des eaux de qualité.

C'est la raison pour laquelle nous vous sollicitons au travers d'un questionnaire afin de connaître vos engagements sur la réduction de l'usage de produits phytosanitaires sur votre commune. Outre cet objectif, la mise en place d'un plan de désherbage (ou plan de gestion de l'herbe) est un outil intéressant d'accompagnement pour la collectivité. Pour cela, sachez que les agents de la cellule animation SAGE tout comme ceux de Vendée Eau sont à votre entière disposition pour répondre à vos questions qu'elles soient d'ordre technique, financière ou à une demande d'information. Vous trouvez en pièce jointe les coordonnées des interlocuteurs.

Espérant que vous répondrez à ce questionnaire et restant à votre disposition,

«FormulePolitesse_min», «Titre» «Article» «Qualité», «FormulePolitesse2».

Cette action fera aussi l'objet d'une information sur le site internet de l'IIBSN où un espace est dédié aux informations de la CLE.

L'information recueillie sera traitée en 2015 conjointement par Vendée Eau et la cellule SAGE et fera l'objet d'une restitution en CLE.

M. GRELIER demande si cette action ne vient pas se superposer aux actions de communication en cours par Vendée Eau sur cette problématique des phytosanitaires. De plus, l'année en termes

¹ Compte rendu disponible sur <http://www.sevre-niortaise.fr/base-documentaire/?did=968>



de résultats de concentration de produits phytosanitaires dans les eaux brutes est une année atypique. Il faut rappeler que le risque est permanent.

D'autres membres demandent qu'elle sera le questionnaire non disponible au moment du bureau. L'animatrice répond que le questionnaire est celui mis en œuvre par Vendée Eau pour ce genre de recueils d'information. Toutefois, afin de l'adapter au territoire, peut être que certaines modifications pourraient être envisagées.

Les membres du bureau acceptent cette démarche et le contenu du courrier. Il estime que le même courrier doit aussi être envoyé aux communes deux-sévriennes.

Etude « Analyse de la contamination des eaux par les pesticides » - année 2015

L'animatrice en séance rappelle les éléments suivants qui figuraient au dossier de séance : Il était prévu de faire travailler en 2014 un bureau d'études sur les indicateurs de suivi concernant les pesticides pour les deux SAGE portés par l'IIBSN : SAGE Sèvre niortaise Marias poitevin, SAGE Vendée.

Après consultation de quatre bureaux d'études par la structure porteuse IIBSN, une seule offre avec un montant beaucoup plus élevé qu'envisagé (50 000€ pour une estimation à 20 000€) a été reçue.

Florence Gaboriau explique que l'IIBSN a décidé de reporter l'opération à 2015 et d'essayer de profiter de la synthèse régionale prévue en 2015 en Poitou-Charentes pour réaliser le travail à un coût plus raisonnable (groupement de commande par exemple). Pour répondre à la question des coûts énormes annoncés par les prestataires, il s'avère que ces derniers ont eu des difficultés à chiffrer une proposition financière pour quantifier leur travail sur les aspects « vulgarisation ».

Sur l'année 2015, la cellule animation sera donc amenée à participer au comité technique et de pilotage de cette étude. C'est le président de la CLE qui assiste aux réunions de comité de pilotage.

M. DUCEPT se demande si Vendée Eau sera associé à ce travail. L'animatrice lui répond qu'au sein du comité de pilotage de l'étude et sans doute d'un comité technique, un partenaire tel que Vendée Eau serait bien sûr partie prenante pour le suivi de l'étude.

Rapport n°IV Inventaire des zones humides

Comme il l'a été rappelé par M. le président lors de la dernière séance de CLE du 6 octobre 2014, la réalisation des inventaires zones humides est une priorité pour l'année 2015. L'objectif est d'aboutir à une carte complète des zones humides sur le bassin versant pour l'année 2016.

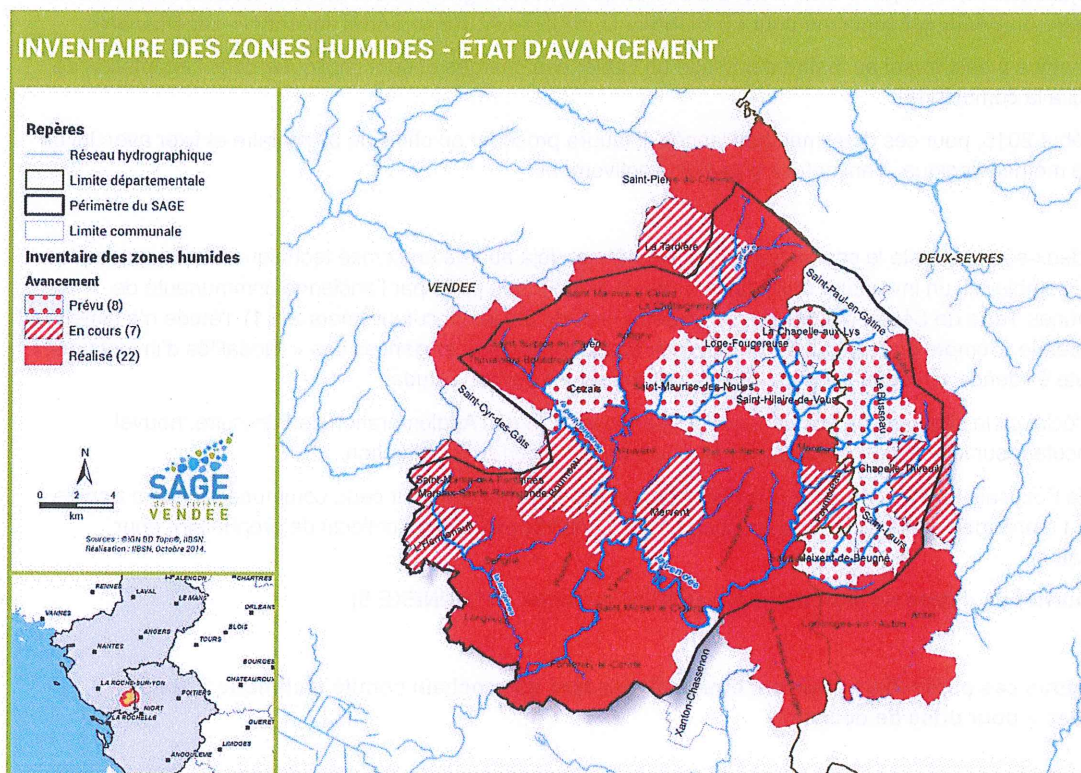
Le président laisse la parole à l'animatrice qui rappelle, en séance, les éléments suivants qui figuraient au dossier de séance.

Note de conjoncture

Depuis l'adoption par la Commission Locale de l'eau des « modalités d'inventaires » le 17 mai 2010, 22 communes ont réalisé à ce jour l'étude d'inventaires des zones humides à l'échelle du périmètre du SAGE.

On entend par « réalisé » le fait que la commune ait reçu en mairie le dossier final d'inventaire, le conseil municipal ayant délibéré sur la carte et la gouvernance du projet ; en revanche, la CLE n'a pas forcément délibéré sur le dossier.

La carte ci-après présente cet état d'avancement (à la date d' octobre 2014).



4 formes d'organisation sont en cours sur le périmètre du SAGE :

- Le groupement de commande porté par l'IIBSN
- Le groupement de commande piloté par la ville de la Châtaigneraie
- Le groupement de commande du Pays de Gâtine
- L'intervention en régie du charge de mission zones humides de l'IIBSN²

Pour plus d'information, se reporter utilement au rapport et compte rendu du comité technique disponible sur le site de l'IIBSN (Identifiant : **SAGEVND** ; mot de passe : **SAGEVND**).

En 2014 s'est constitué un nouveau groupement de communes piloté par la commune de SAINT-HILAIRE-DE-VOUST autour de 3 autres communes : CEZAI LA CHAPELLE-AUX-LYS LOGE-FOUGEREUSE. A cela, la commune d'ANTIGNY rejoint ce groupement.

Le 3 juillet 2014, a eu lieu en Mairie de Saint Hilaire de Voust, un calage du marché afin de vérifier avec les maires et secrétaires de mairie concernés le contenu du marché et le déroulement du projet. Le président de la CLE a participé à cette réunion. Il a été convenu de préciser à l'appui d'annexes les cas particuliers de Saint Maurice des Noues et d'Antigny dans le cahier des charges du prestataire de services.

² Pour information, Olivier MASSARD occupe depuis le 15 septembre 2014 le poste de chargé de mission : il travaille à l'heure actuelle sur les communes de Mervent (85) et La Chapelle Thireuil (79)

En conséquence, la cellule animation du SAGE doit finaliser les pièces techniques du marché (CCTP et annexes). Cependant, la commune d'Antigny n'a pris que dernièrement une décision définitive sur la manière de reconduire l'étude sur son territoire. (Cf. ANNEXE 3)

Ce point a fait l'objet d'un échange en bureau.

Après débat, il est demandé que l'étude soit subventionnée par l'agence de l'eau Loire seulement s'il s'agit des secteurs nécessitant une vérification. Si l'étude doit être totalement reprise, le bureau de CLE propose qu'aucune subvention ne soit accordée par l'agence, principal financeur.

Le courrier de réponse (cf. ANNEXE 4) a été adressé en mairie.

Le 15 juillet 2014, le Pays de Gâtine nous a avertis qu'un second groupement de commande s'organisait : le périmètre du SAGE est concerné pour LE BUSSEAU, SAINT-LAURS et SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE.

L'animatrice a déjà fourni au maître d'ouvrage un cahier des charges et sera impliquée dans l'adaptation de celui-ci à la commande.

Sur début 2015, pour ces deux marchés lancés, il faudra procéder au choix de prestataire et fixer avec lui un calage méthodologique : l'animatrice y participe activement.

Côté deux-sévrien, reste le cas de Saint Paul en Gâtine, déjà abordé en comité technique. Cette commune aurait, semble-t-il, un inventaire établi dans le cadre d'une étude porté par l'ancienne communauté de communes Terre de Sèvre. Malgré des relances auprès de cet interlocuteur (mars 2011), l'étude n'a jamais été obtenue. Compte tenu que ces éléments ne répondent pas aux exigences des « modalités d'inventaires », de toute évidence, la commune sera obligée de réaliser à nouveau l'étude.

Afin d'éclaircir la situation, ce point sera abordé avec le DGS de l'Agglomération de Bressuire, nouvel interlocuteur sur le dossier. Une note est en cours de rédaction à leur attention.

Cas de Foussais Payré, il apparaît que l'inventaire des zones humides sur cette commune amène a trop de débat. Le président de la CLE et l'animatrice ont rencontré le maire et un collectif de propriétaire pour explication.

Un courrier de « mise en attente » a été adressé au maire (cf. ANNEXE 5).

Les autres cas particuliers pourront être analysés lors du prochain comité technique « zones humides » pour prise de décision.

Proposition de désignation du président du comité technique et autres membres

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, des groupes thématiques peuvent être constitués sur proposition du Président pour assister la CLE ou le bureau dans ses affaires.

La composition de ce comité a été actée par délibération de la CLE le mercredi 10 février 2010. La composition est fournie en ANNEXE 6. M. GERZEAU, ancien Maire de Longèves, assurait la présidence du comité technique « zones humides ». M. Auguste dit Marquis et M. Villain assistaient le président dans cette affaire.

Le rôle du président est d'assurer le suivi des inventaires en lien avec le Président de la CLE et l'animatrice, d'assister aux réunions communales et d'informer les acteurs locaux des décisions prises en CLE, d'assurer la présidence des réunions de comité. Il est assisté de deux Vices-Présidents.

Pour information, le comité technique « zones humides » de la CLE Vendée s'est réuni à 3 reprises :

- Le 06 mai 2010 pour avis sur les modalités d'inventaires avant passage en CLE
- Le 29 novembre 2011 pour préparer l'avis de la CLE sur 10 communaux
- Le 10 janvier 2014 pour préparer l'avis de la CLE sur 10 dossiers communaux

Les membres de bureau acceptent la proposition formulée en séance par le président :

- M. Yves BILLAUD, président
- M. Christian GUENION, Vice président pour la partie vendéenne
- M. Jean-Claude MARQUOIS, Vice président pour la partie deux-sévrienne

Cette proposition devra faire l'objet d'une validation définitive par la CLE.

Activités 2015

Inventaires communaux

Au vu de la note de conjoncture, voici le prévisionnel de réunions sur l'année **2015** :

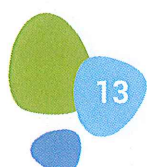
insee	NOM_COM	Nom Prestataire	Etape 3 : 1ère réunion Groupe d'acteurs	Etape 4 : Groupe d'acteurs réunion terrain	Etape 6 : 3rd réunion Groupe d'acteurs	Etape 8 : Conseil municipal	Etape 9 : Comité technique	Etape 10 : CLE
79059	LE BUSSEAU	cf commande 2014-2015	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015 - 2016	prévision 2015 - 2016	prévision 2016	prévision 2016
79077	LA CHAPELLE-THIREUIL	Olivier MASSARD IIBSN	13/10/2014	13/11/2014	prévu 2015	prévision 2015	prévision 2016	prévision 2016
79263	SAINT-LAURS	cf commande 2014-2015	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015 - 2016	prévision 2015 - 2016	prévision 2016	prévision 2016
79269	SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE	cf commande 2014-2015	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015 - 2016	prévision 2015 - 2016	prévision 2016	prévision 2016
85041	CEZAIS	cf groupement de commande vnd	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015	prévision 2015	prévision fin 2015	prévision 2015 - 2016
85053	LA CHAPELLE-AUX-LYS	cf groupement de commande vnd	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015	prévision 2015	prévision fin 2015	prévision 2015 - 2016
85087	FAYMOREAU	HYDRO Concept	04/06/2014	fait	prévision 2014	prévision fin 2014	prévision début 2015	prévision 2015
85125	LOGE-FOUGEREUSE	cf groupement de commande vnd	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015	prévision 2015	prévision fin 2015	prévision 2015 - 2016
85143	MERVENT	Olivier MASSARD IIBSN + Claire POUPIN	15/04/2014	22/04/2014	prévision 2015	prévision 2015	prévision début 2015	prévision 2015
85229	SAINT-HILAIRE-DE-VOUST	cf groupement de commande vnd	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015	prévision 2015	prévision fin 2015	prévision 2015 - 2016
85251	SAINT-AURICE-DES-NOUES	cf groupement de commande vnd	prévu 2015	prévu 2015	prévu 2015	prévision 2015	prévision fin 2015	prévision 2015 - 2016

En **violet**, figurent les réunions qui seront à assumer par la cellule animation SAGE sur l'année **2015**. Au total ce sont au minimum **29 réunions** auxquelles il faudra assister.

Comité technique « zones humides »

9 dossiers sont aboutis et n'ont pas fait l'objet d'avis de la CLE. Il peut donc être envisagé la mise en place d'un comité technique « zone humide » **début d'année 2015** pour préparation de l'avis de la CLE sur ces dossiers.

CGSA_DEP_	CGSN_COM	NOM_COM	NOM PRESTATAIRE
79	79012	ARDIN	VICTOR VEEGAERT + CLAIRE POUPIN
	79101	COULONGES-SUR-L'AUTIZE	NCA
85	85033	BOURNEAU	HYDRO CONCEPT



85087	FAYMOREAU	HYDRO CONCEPT
85110	L'HERMENAULT	HYDRO CONCEPT
85143	MERVENT	VICTOR VEEGAERT
85184	PUY-DE-SERRE	VICTOR VEEGAERT
85245	SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	HYDRO CONCEPT
85289	LA TARDIERE	NCA

